



## DDA REPOS MAITRISE DÉCEMBRE LC ANNULÉS : 48H de RADD

**L'INTERSYNDICALE PNC OBTIENT : 48H de RADD payable ou reportable pour chaque CC&CCP qui s'est vu annuler son DDA repos sur les périodes qui intégraient le 24 et/ou le 25 décembre.**

**C'est une compensation, même si chacun sait que rien ne vaut un Noël auprès des siens.**

Une gestion des effectifs « à la petite semaine » associée à l'ouverture des États-Unis depuis le 8 novembre ont conduit à un pic d'activité sur les 10 derniers jours de décembre que vos services de production n'ont pas su gérer correctement.

Ce surcroît d'activité sur la période de Noël communiqué tardivement par le programme a poussé l'entreprise à annuler des DDA repos préalablement obtenus sur les populations CC et CCP Long courrier (hormis ceux obtenus dans le cadre du « rang 1 » c'est à dire les PNC qui ont eu une activité sur les noëls des 2 années précédentes).

**Certes, le respect du rang 1 est conforme à l'ACG, néanmoins nos alertes répétées sur la tension effectif, et notamment sur les CC et CCP, ces derniers mois, associées à la sensibilité connue de tous de la période des fêtes de fin d'année auraient dû amener la Direction à prendre en amont les décisions qui s'imposaient :**

- mise en ligne et promotion de CCT et CCPT
- communication explicative en amont auprès des PNC

**C'est pourquoi, L'INTERSYNDICALE SNPNC/UNSA PNC a exigé et obtenu l'attribution de 48H de RADD payable ou reportable pour les CC et CCP dont les DDA repos ont été annulés.**

De plus, il sera procédé à l'anticipation au 1er décembre de la promotion de **66 CCPT** prévue à l'origine au 1er janvier prochain.

Il sera procédé aussi à la promotion de **20 CCT** sur Moyen-Courrier au 1er janvier prochain.

Dans une situation sociale déjà compliquée nos demandes étaient plus que légitimes. Elles ont été entendues.

**Retrouvez ci-dessous le courrier que nous avons adressé à la Direction auquel elle a donc répondu favorablement :**



AIR France  
Monsieur LAURENT CHAMBREY  
DRH PNC  
45 rue de Paris 95 747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 18 Novembre 2021,

Objet : DDA repos décembre CCP-CC LC et mises en ligne CCPT-CCT

Une gestion des effectifs « à la petite semaine » associée à l'ouverture des Etats-Unis depuis le 8 novembre ont conduit à un pic d'activité sur les 10 derniers jours de décembre que vos services de production n'ont pas su gérer correctement.

Ce surcroît d'activité sur la période de Noël communiqué tardivement par le programme vous a poussé à annuler des DDA repos préalablement obtenus sur les populations CC et CCP Long courrier (hormis ceux obtenus dans le cadre du « rang 1 » c'est à dire les PNC qui ont eu une activité sur les Noël des 2 années précédentes).

Certes, le respect du rang 1 est conforme à l'ACG, néanmoins nos alertes répétées sur la tension effectif, et notamment sur les CC et CCP, ces derniers mois, associées à la sensibilité connue de tous de la période des fêtes de fin d'année auraient dû vous amener à prendre en amont les décisions qui s'imposaient :

- mise en ligne et promotion de CCT et CCPT
- communication explicative en amont auprès des PNC

C'est pourquoi, L'INTERSYNDICALE SNPNC/UNSA PNC vous demande de mettre en ligne des CCT et CCPT dès le mois de décembre, ainsi que l'attribution de 48H de RADD payable et/ou reportable pour les CC et CCP dont les DDA ont été annulés.

Dans une situation sociale déjà compliquée nous vous demandons donc de prendre en considération nos demandes légitimes et ainsi compenser en partie le désagrément subi par nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.